



Loi vaudoise sur l'énergie:

Une chance pour les PAC?

Philippe Ranc

Responsable de
l'Antenne romande du GSP



Groupement professionnel suisse
pour les pompes à chaleur

Qu'est-ce que le GSP

Le GSP a été créé en 1993 à l'initiative de l'Office fédéral de l'énergie. Il réunit les principales organisations et entités qui sont actuellement actives dans le secteur des PAC en Suisse.

Quelques activités

- Association à but non-lucratif active dans le secteur des pompes à chaleur
- Formation, événements, promotion des pompes à chaleur
- Responsable de la certification PAC Système-Module (subventions)
- Assurance qualité des installateurs, foreurs, matériel et installations



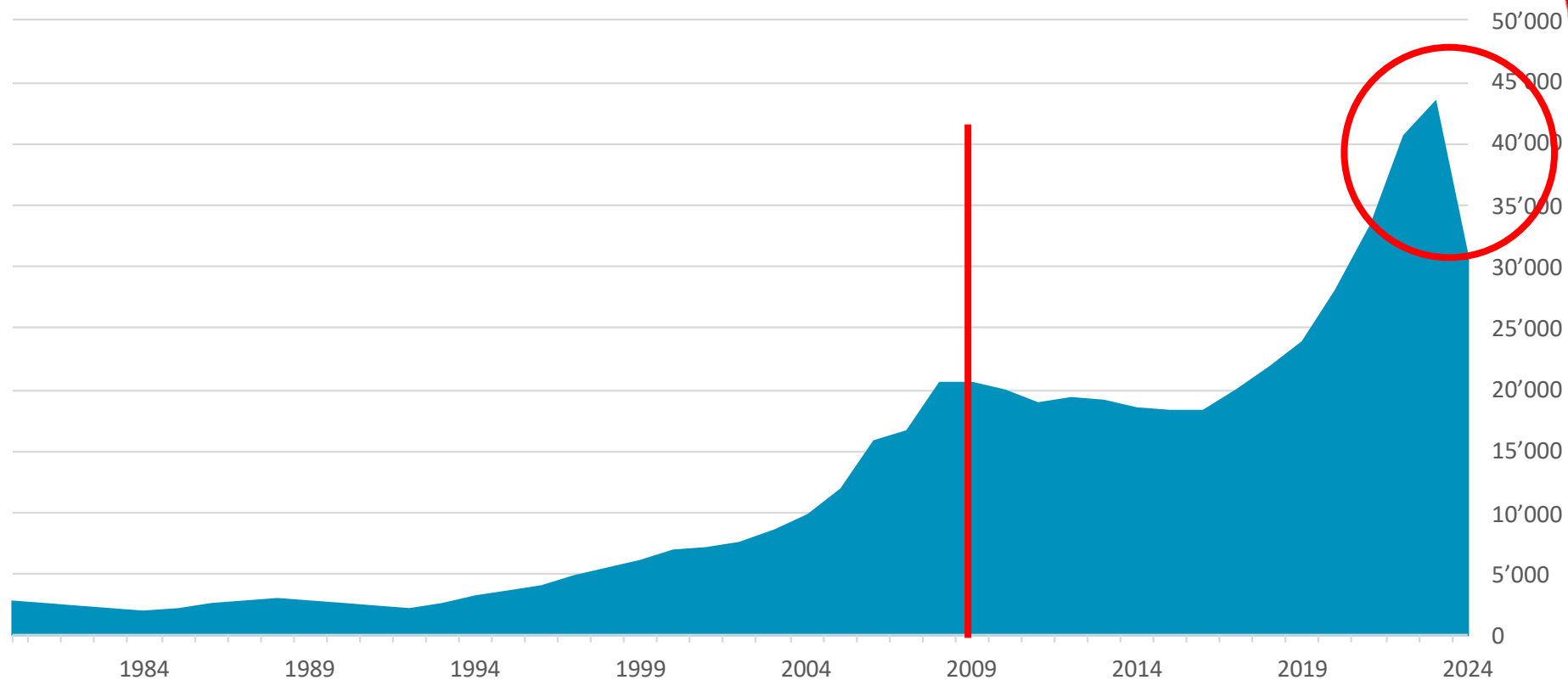
Groupement professionnel suisse
pour les pompes à chaleur

Pompe à chaleur: une success story ?



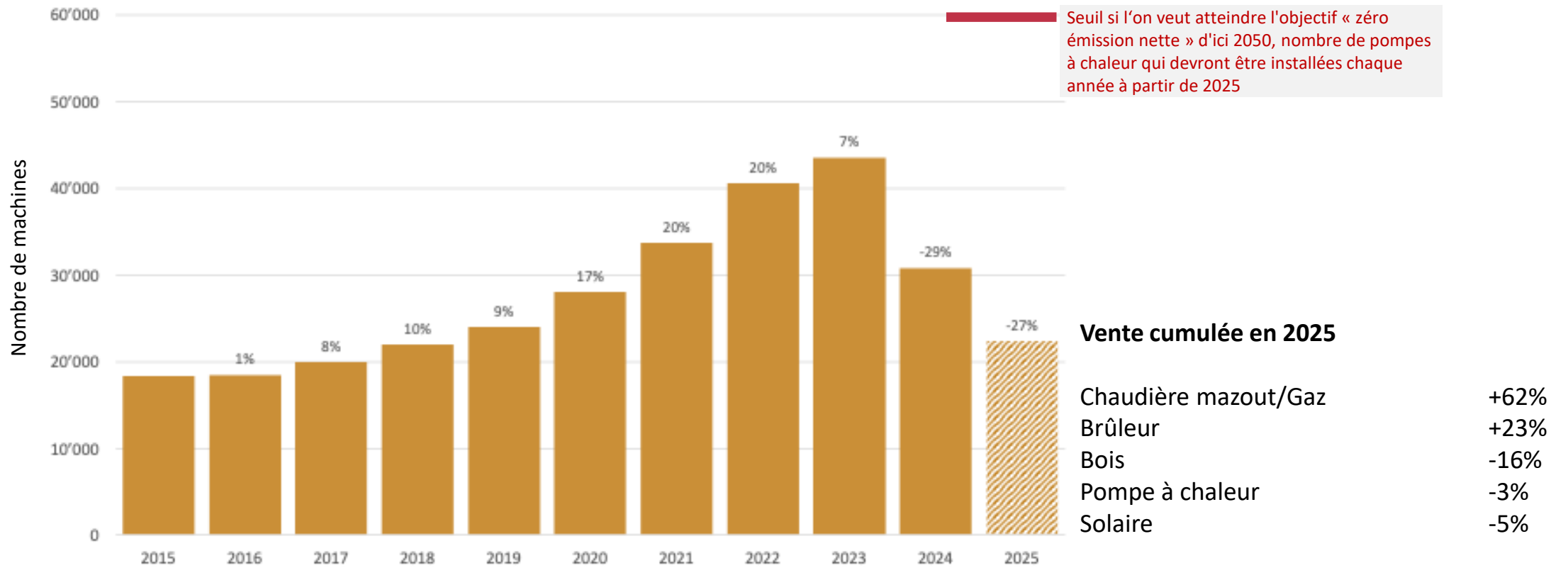
Ou pas?

Nombre de pompes à chaleur vendues en Suisse

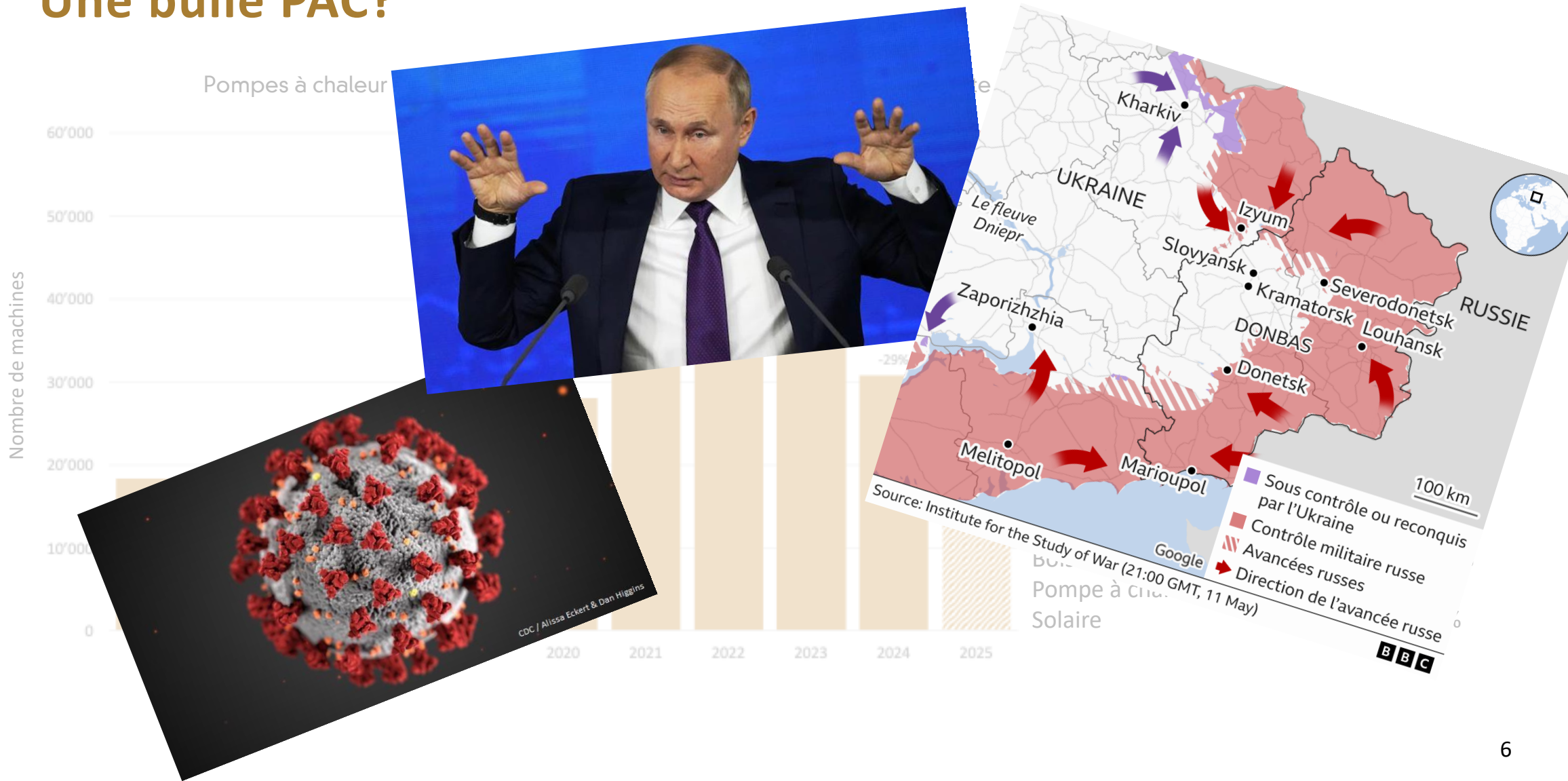


Évolution en pourcentage des PAC vendues en 2025

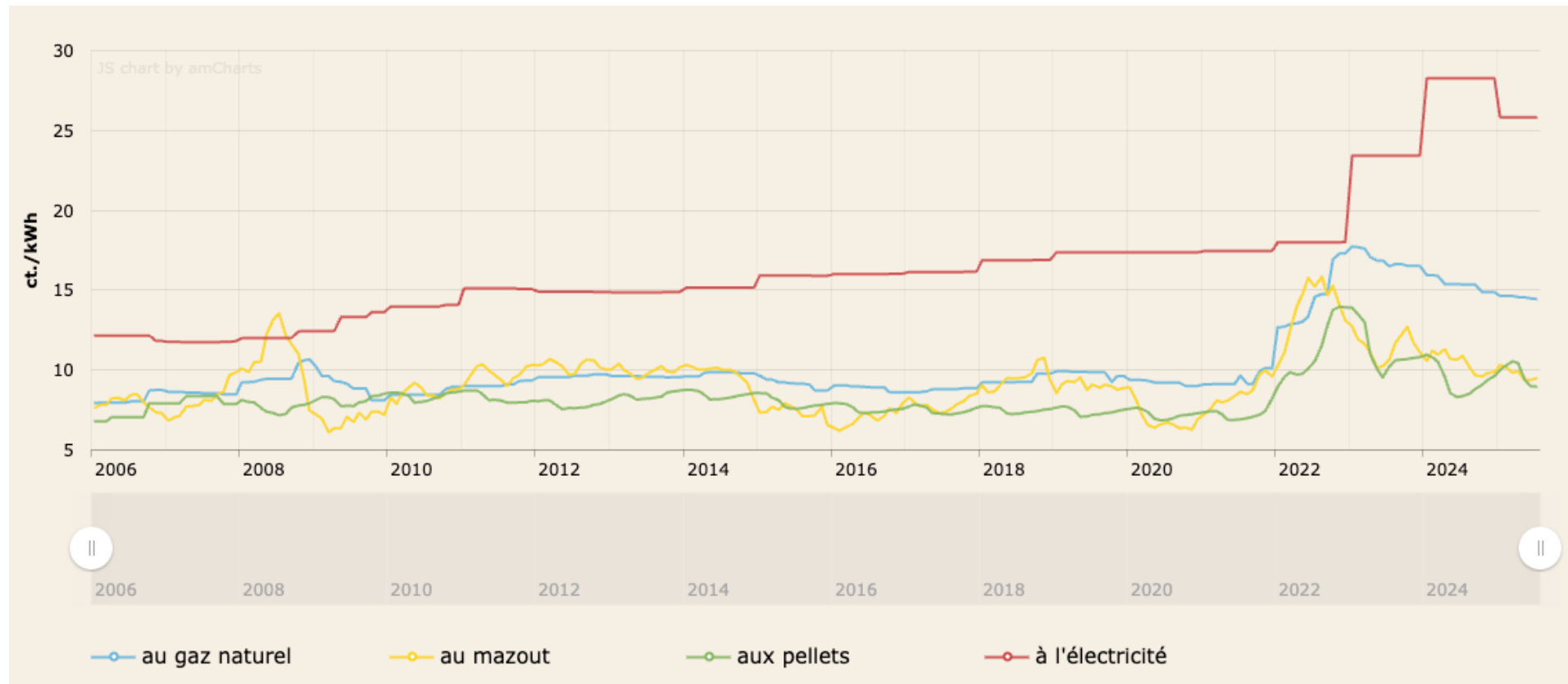
Pompes à chaleur vendues annuellement ; par rapport à l'année précédente en %



Une bulle PAC?



Prix de l'énergie



Source : Indice des prix à la consommation IPC, chiffres au 1^{er} juillet 2025

Un nouvel espoir?



?!?

Remplacement des chaufferies fossiles

Obligation de remplacement par une énergie renouvelable

- Installée avant 1^{er} janvier 2020
→ après 15 ans → 2035
- Installée après le 1^{er} janvier 2020
→ après 20 ans → 2040

Possibilité d'installer une chaudière fossile pour max **8 ans** si un CAD est prévu



Chauffage électrique

Obligation de remplacement par une énergie renouvelable

→ Délai à 2033 pour assainir

Trois possibilités:

- Etiquette D avec compensation PV
- Isoler le bâtiment jusqu'à CECB C
- Assainissement par une énergie renouvelable



Assainissement des bâtiments vers la classe CECB D

Bâtiment > 750 m²

- Classe G → 10 ans → 2035
- Classe F → 15 ans → 2040

Bâtiment < 750 m²

- Classe F ou G → 15 ans → 2040
ou 5 ans après changement de
propriétaire pour rénover jusqu'en
classe D



De l'importance de l'isolation

On sait qu'une PAC fonctionne mieux si:

- La température de départ est basse
- Si le bâtiment est isolé

Sinon:

- Nécessité d'une PAC plus puissante
- Consommation d'énergie primaire plus importante
- Mauvais COPA
- Usure prématurée de la PAC



Nouveau défi : Programme d'allégement budgétaire 2027

Au programme:

- 300 millions en moins sur « Le Programme Bâtiments » (selon décision des chambres fédérales au printemps prochain... 😬)

Le risque:

- Possible suppression / diminution des subventions pour les PAC de petites puissances



Conclusion: un changement de régime pour les PAC?

Passage d'un

- régime d'incitation
- à un régime d'obligation

Est-ce bénéfique pour:

- Le propriétaire
- Le marché de la PAC
- La transition énergétique

